

BULLETIN MUNICIPAL

2025 CAHUZAC

MAIRE DE CAHUZAC :
Alexia BOUSQUET

ADJOINT(E)S AU MAIRE :
Francis LEDOUX, Émeline PAGÈS

CONSEILLERS MUNICIPAUX :
Martine BOUSQUET, Nadège BOUYSSSE,
Jean-Luc IMART, Cédric GARCIA,
Évelyne ROUANET, Simon SAFFORES,
Adrien STOLDICK

SECRETAIRE :
Elodie PHILIBEAU

Voisin vigilants Maisons de retraite
Agriculture
Festivités
Jeunesse Cahuzac
CITOYENNETÉ Entraide
Ainés Territoire
Département Partage Terroir Citoyenneté
Solidarité 2025 Futur PROJETS
Traditions TARN Communauté
Projets JEUNESSE
Ruralité
CAHUZAC
Urbanisme
Convivialité
Nouvelle année
Communauté de communes

Contact : cahuzac.mairie@orange.fr

Téléphone : 05.63.74.13.09

Site web : www.mairie-cahuzac.fr

La Mairie vous accueille :

Lundi et Jeudi de 13h30 à 17h30.

Alexia Bousquet, Maire de Cahuzac, vous reçoit sur rendez-vous.



Mes chers concitoyens,

Une année de plus à vous servir, à travailler avec le Conseil Municipal au bénéfice de notre village et de nos concitoyens.

L'ensemble des collectivités souffre de la baisse drastique des marges de manœuvre financières sur la totalité de nos projets. Nous essayons toutefois de mobiliser toutes les subventions comme nous l'avons fait par exemple, pour le projet de rénovation des logements notamment grâce aux subventions allouées pour la rénovation énergétique de ces derniers.

Les budgets locaux se transforment en véritable casse-tête. L'Etat ne procédera pas à une indexation de la dotation globale de fonctionnement sur l'inflation. Je rappelle que ce n'est pas une dotation, mais une simple compensation pour des compétences transférées de l'Etat aux communes.

Malgré cela, en 2025 nous allons continuer à sécuriser nos routes et en particulier le centre du village.

Aussi, du 16 janvier au 15 février prochains, notre commune est concernée par le recensement de la population qui se déroule tous les 5 ans. Je vous remercie de l'accueil que vous réserverez à notre agent recenseur communal.

Chers habitants de Cahuzac, soyez assurés que vous servir, servir notre village mais aussi, notre territoire et les gens qui le composent est, avec mon équipe, notre seule ambition. C'est ce qui guide nos actions au quotidien dans ce monde qui avance si vite !

Notre village nourrit des ambitions légitimes et l'équipe municipale s'attache à faire rimer ambition avec raison.

Nous sommes vigilants et nous redoublons d'efforts pour renforcer les liens sociaux et favoriser la solidarité, l'écoute, le respect et la tolérance afin que chacun puisse trouver sa place.

Cahuzac est une belle histoire que nous allons continuer à écrire ensemble en 2025. Vous pouvez compter sur mon engagement et celui de mes collègues élus et toujours guidés par le bien-vivre ensemble.

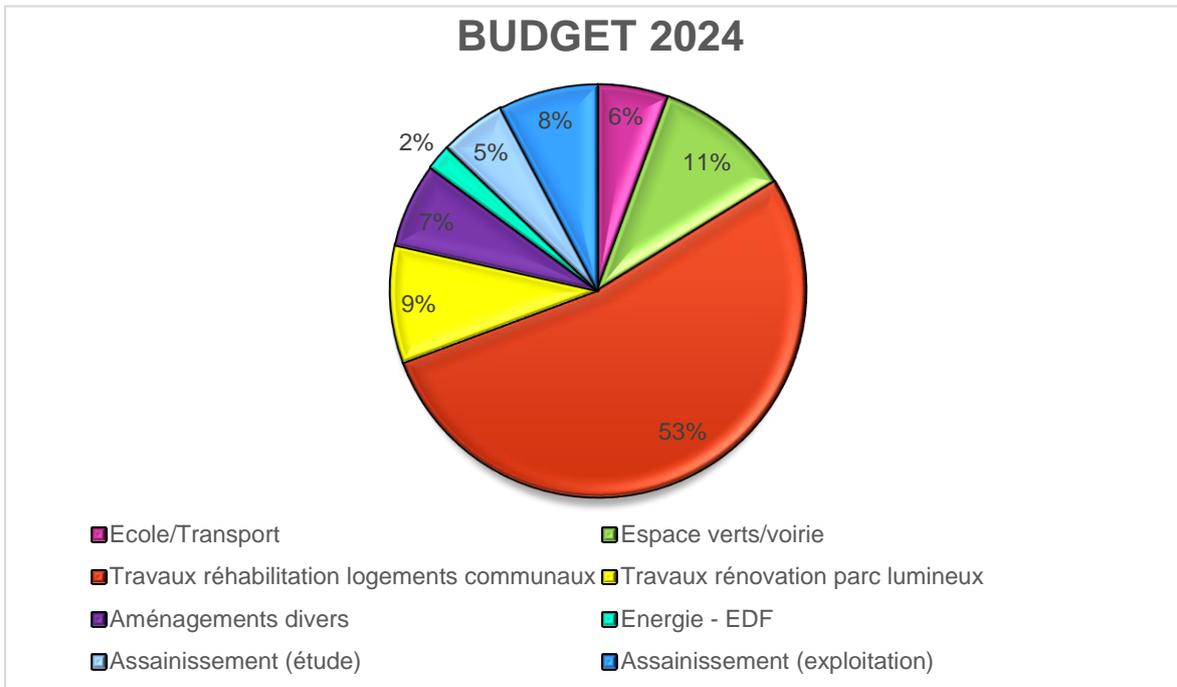
Je vous souhaite une bonne année 2025 à chacune et chacun d'entre vous.

Votre Maire dévouée.



BUDGET COMMUNE TRAVAUX

Budget



Assainissement

Les autorités compétentes, ont alerté la commune sur la vétusté et la nécessité de mise aux normes de la station d'épuration (qui permet le traitement des eaux usées). A partir de ce constat, la commune s'est engagée dans une étude pour la réhabilitation de la station et des réseaux depuis 2023 qui donnera lieu en 2025 à la passation d'un marché pour lancer les travaux. Ces gros travaux sont essentiels pour l'avenir et financés à hauteur de 80% par le Département du Tarn et l'Agence de l'eau. Pour rappel, la compétence assainissement devrait être reprise par la Communauté de Communes en 2026.



- **L'assainissement**
 - ⇒ Traiter les eaux usées (conformité des systèmes d'assainissement)
 - ⇒ Assurer des rejets de qualités (contrôles, conventionnement avec les industriels...)



Dans le cadre de l'étude sur le transfert des compétences, le bureau d'étude **Ocellia** est chargé de réaliser un état des lieux basé sur les données transmises par les structures compétentes du périmètre de la Communauté de Communes.

Travaux de réhabilitation des logements communaux

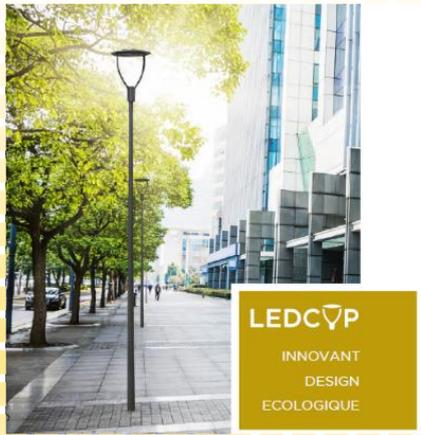
Une partie des travaux ont fait l'objet de demandes de subventions auprès de l'Etat, de la Région et du Département sur le volet rénovation énergétique. La commune devrait obtenir des subventions à hauteur de 80% sur le volet énergétique qui représente 50% du projet global de réhabilitation.

Travaux de rénovation du parc lumineux

Dans le cadre de ce projet, la commune a obtenu une aide financière de 44% par l'intermédiaire du Syndicat d'Energie.

SDET

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES



Réfection du parc lumineux

Comme nous vous l'avons annoncé sur le précédent bulletin, la Leducup est un luminaire offrant un design original et élégant, particulièrement adapté aux parcs, rues résidentielles, pistes cyclables, voies piétonnes et places. Elle est équipée de LED hautes performances et est entièrement façonnée à partir d'aluminium 100% recyclé. De plus, son installation s'adapte facilement à nos mâts déjà en du parc a commencé le 4 décembre 2023. Elle répond à tous les critères de l'arrêté du 27/12/18 sur la pollution lumineuse et saura remplacer avantageusement les luminaires non conformes tout en offrant d'importantes économies d'énergie.



SMART : Le dispositif SMARTLIGHTING (ou « éclairage intelligent »), est un système conçu pour augmenter l'efficacité énergétique en faisant varier l'intensité lumineuse d'une lampe selon différents paramètres. Avec le smart lighting et la technologie LED, tout est désormais modulable.

→ Quelques exemples d'applications :

- Variation de l'intensité : à l'aide d'une application, la collectivité est en mesure de piloter l'abaissement et les plages horaires sans avoir recours à un tiers
- Éclairage intelligent : avec un capteur de mouvements, le smart lighting permet d'éteindre la lumière lorsqu'elle n'est pas requise. Par exemple dans une ruelle peu fréquentée, ou sur une route déserte
- Analyse des flux : outre les capteurs smart lighting susceptibles d'influencer l'éclairage, des systèmes prédictifs sont en mesure d'analyser les besoins d'éclairage futurs et de prendre les décisions adéquates en fonction des flux de trafic (humains et automobiles)

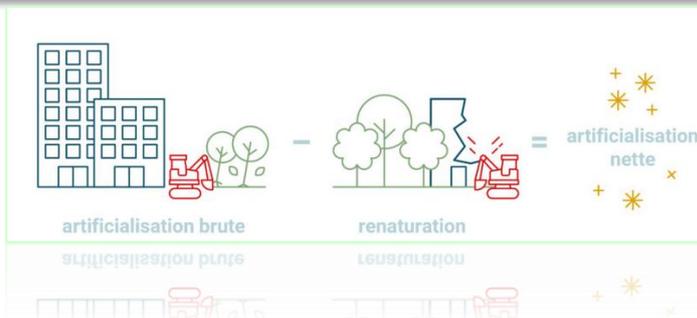
✓ Les avantages :

- Consommation réduite : le smart lighting permet de réduire fortement la consommation d'électricité. Poussé au maximum de ses possibilités, il a le pouvoir de baisser la facture énergétique de l'éclairage public, et ce sans impacter la qualité d'éclairage
- Sécurité accrue : grâce à son utilisation rationnelle de l'énergie, à l'éclairage ciblé, le sentiment de sécurité peut être augmenté dans les villes
- Meilleure qualité d'éclairage : grâce à la capacité du smart lighting d'éclairer les zones cruciales, la qualité globale de l'éclairage des zones urbaines va fortement progresser

Dysfonctionnements ⚡

La commune de Cahuzac a été sélectionnée pour être commune pilote de ce type de dispositif. Quelques soucis de mise en place ont toutefois été rencontrés dus à la difficulté d'ajustement de cette technologie. L'ensemble du parc « physique » a bien été déployé et ne reste que l'installation des applications de pilotage.

ZAN, SCOT & PLUi



Zones d'Artificialisation Nette des sols (ZAN)

- **Objectifs :**

Sur la décennie 2011-2021, 24 000 ha d'espaces Naturels, Agricoles et Forestiers (NAF) ont été consommés chaque année en moyenne en France, soit près de 5 terrains de football par heure. Les conséquences sont écologiques mais aussi socio-économiques.

La France s'est donc fixée l'objectif d'atteindre le « **Zéro Artificialisation Nette des sols** » (ZAN) en 2050, avec un objectif intermédiaire de **réduction de moitié de la consommation d'espaces NAF** sur 2021-2031 par rapport à la décennie précédente.

Cette trajectoire nationale progressive est à décliner **territorialement** dans les documents de planification et d'urbanisme (avant le 22 février 2027 pour les **SCoT**) et avant le 22 février 2028 pour les PLU(i) et cartes communales).

Il a été introduit au code général des collectivités territoriales des dispositions spécifiques visant à assurer un suivi régulier de l'artificialisation des sols.

- **Ce qu'il faut retenir pour notre territoire :**



Afin d'atteindre objectifs de lutte contre l'artificialisation des sols et à renforcer l'accompagnement des élus locaux il est prévu que les SCoT et les PLU doivent intégrer et territorialiser les objectifs du ZAN respectivement avant le 22 novembre 2024, le 22 février 2027 et le 22 février 2028.

En deux ans, la communauté de communes a consommé 15,7 ha (8,1 ha en 2021 et 7,6 ha en 2022). Il resterait donc 90.9 ha pour la période 2023-2031.

Il résulte du PLUi un classement d'une très large majorité du territoire intercommunal en zones dites « inconstructibles », les zones Agricoles (A) et Naturelles (N) représentant près de 95% de ce dernier. Environ 368 ha ont ainsi été restitués aux espaces NAF.

Dans le cadre de l'élaboration du PLUi, la volonté de la communauté de communes étaient de s'engager vers une modération de la consommation foncière de 50% en vue des préconisations objectivées pour 2031.

L'atteinte de cet objectif a été proposée selon plusieurs approches :

- L'intervention sur le parc bâti existant (reconquête de la vacance) ;
- La prise en compte prioritaire des potentiels disponibles au sein des zones urbaines ;
- La réduction de la superficie consommée hors des espaces actuellement bâtis ;
- L'augmentation de la densité moyenne adapté aux différentes catégories (pôles et communes rurales).

NOTA : Un espace urbanisé n'est plus un espace d'usage NAF. Si l'artificialisation des sols traduit globalement un changement de couverture physique, la consommation traduit un changement d'usage. A titre d'exemple, un bâtiment agricole artificialise mais ne consomme pas

ZAN, SCOT & PLUi

Le SCoT : Schéma de Cohérence Territoriale du PETR Pays Lauragais, révisé.

 **Le Schéma de cohérence territoriale (SCoT) est l'outil de conception et de mise en œuvre d'une planification stratégique intercommunale, à l'échelle d'un large bassin de vie ou d'une aire urbaine, dans le cadre d'un projet d'aménagement stratégique**

Mis en place en 2018 et intégré dans le PLUi, le SCoT du PETR Pays Lauragais a toutefois fait l'objet d'une petite révision courant 2024.

L'ÉLABORATION DU SCOT VALANT PCAET EST EN COURS

Le 08 décembre 2022, le PETR du Pays Lauragais a prescrit la deuxième révision de son Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT), puis, le 29 février 2024, il a été décidé d'élaborer un SCoT valant PCAET (Plan Climat-Air-Energie Territorial). Le PCAET actuellement existant est donc lui aussi révisé et formera un seul et même document avec le futur SCoT.

La procédure comporte les grandes étapes suivantes :

- l'élaboration du diagnostic (finalisation à l'automne 2024),
- la définition du projet d'aménagement stratégique (PAS), qui traduit le projet politique du territoire (débat en avril 2025),
- la rédaction du document d'orientations et d'objectifs (DOO), pièce du SCoT à portée réglementaire, opposable aux PLU(i) et cartes communales,
- l'arrêt du projet du SCoT valant PCAET (prévue en janvier 2026),
- la consultation formalisée des personnes publiques associées (Etat, région, départements, chambres consulaires, structures en charge des schémas d'aménagement et de gestion des eaux, etc.) et consultées (par exemple les associations de protection de l'environnement), étant précisé que toutes ces structures participent également aux réunions prévues aux étapes-clés mentionnées ci-dessus,
- l'enquête publique,
- l'approbation (prévue en janvier 2027 pour respecter l'échéance fixé par la loi de mise en œuvre du ZAN de juillet 2023).

Le futur document devra intégrer l'objectif de baisse de consommation des espaces naturels, agricoles et forestiers qui sera fixé par le SRADDET (Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires), lui-même en cours de modification pour intégrer les objectifs de la loi "climat et résilience" du 22 août 2021 de façon à s'inscrire dans une trajectoire "zéro artificialisation nette".

La commission urbanisme du PETR poursuit son accompagnement auprès des communes dans la mise en œuvre du SCOT actuel.

Le SCoT du PETR Pays Lauragais ainsi que son avancée et les travaux de mise en application, sont consultables sur le site :

<http://www.payslauragais.com/article/le-scot-revise>

PLUi : Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Pour rappel, le PLUi a été approuvé en juillet 2023 et est rentré en application dès septembre 2023. Ce dernier intègre les objectifs listés plus haut.

Le PLUI est consultable sur le site : <https://www.revel-lauragais.com>, ou en Mairie.



SUCCES DE NOTRE SALLE COMMUNALE NOTRE NOUVELLE SECRETAIRE



Vœux du père Emeric - 7 janvier 2024

Cette année la paroisse Sainte-Marie s'est réunie à Cahuzac pour célébrer les vœux et profiter d'un moment convivial autour de la galette des rois.

L'occasion de remercier par leur venue, l'implication des bénévoles de notre commune à maintenir notre église propre, fleurie et ouverte à tout le jeudi.

Assemblée Générale de l'ADAR de Dourgne - 13 juin 2024

L'assemblée annuelle s'est tenue cette année à Cahuzac. Après le mot de bienvenue d'Emeline Pagès, deuxième adjointe à la Mairie qui représentait Alexia Bousquet, Maire, empêchée, c'est Marie Claude Rey, présidente de l'association qui a présenté le rapport moral puis a mis en avant la démarche qualité dans laquelle s'est engagée la structure depuis 2010 et qui a été renouvelée en 2021. Un bon travail est réalisé comme en témoigne les résultats de l'enquête de satisfaction des bénéficiaires pour 2023 avec un taux de satisfaction de 95%.

Mme Rey a poursuivi en remerciant l'ensemble des intervenants, salariés, professions libérales, maisons de retraite, Conseil Départemental, caisses de retraite, élus municipaux, administrateurs bénévoles qui apportent au quotidien l'aide nécessaire à l'association et aux personnes accompagnées depuis 60 ans. En 2023, ce sont 26581 interventions en mode prestations et 3951 en mode mandataire qui ont été assurées, soit 53124 heures pour 402 personnes. Ces chiffres sont en légère baisse par rapport à 2022. L'ADAR recherche des candidats motivés et sérieux pour renforcer l'équipe ainsi que des membres bénévoles désireux d'entrer au conseil d'administration



Arrivée de notre nouvelle secrétaire de mairie - Juillet 2024

Elodie PHILIBEAU a pris ses fonctions à la Mairie de Cahuzac le 1^{er} Juillet 2024. Forte de plusieurs années d'expérience dans le privé en tant qu'assistante administrative, mais aussi, d'autres métiers de terrain elle apprend à Cahuzac le métier de Secrétaire de Mairie, appuyée par le Maire et le Conseil Municipal ainsi que par Madame BELET-SNEED afin de vous accueillir au mieux lors des heures d'ouverture. Nous lui souhaitons la bienvenue !

Madame BELET-SNEED intervient quelques heures par semaine en tant que prestataire afin de compléter la gestion budgétaire, légale et appuie les élus dans la gestion administrative des projets de la commune.



AMENAGEMENTS

RECHARGE ELECTRIQUE



Aménagements local poubelles du cimetière - Printemps/été 2024

Au printemps, nous avons retiré la haie de sapinette qui bordait le local des poubelles près du cimetière car trop ancienne et clairsemée.

Aussi, pour préserver la vie privée des voisins et le paysage, nous avons opté pour ce type d'aménagement occultant par-dessus la murette.

Des potelets seront disposés le long du trottoir début 2025, pour éviter les stationnements gênants.



Point de recharge électrique - 2024

L'implantation d'une borne de recharge pour véhicules électriques et hybrides, près du distributeur de pain est installée depuis mi-juillet 2024 et fonctionnelle depuis le 06 septembre 2024.

LE SDET (Syndicat Départemental D'Energie Du Tarn) ou son ayant droit en assurera la gestion et la maintenance à ses frais en qualité de propriétaire des bornes et du système d'exploitation.



VOIRIE BUS D85



Réparation et entretien des voiries

Nous avons utilisé le « point-à-temps » pour réparer la chaussée ponctuellement et maintenir son étanchéité. Les réparations ne sont effectuées que sur des surfaces ponctuelles.

En parallèle, nous avons demandé des devis avant la réfection totale de la route de Rousseille. L'ensemble de cette voirie devenant dangereuse le Conseil Municipal a pris la décision de la refaire pour 2025.

Courant novembre, le Département du Tarn a répondu favorablement à notre sollicitation de demande de subvention d'un montant de 8.435.67€.



ECOVANA a également élagué les abords de nos routes pour la visibilité et favoriser le déploiement des câbles de la fibre.

Transport en bus - D85

Le projet d'aménagement des arrêts de bus situés au carrefour entre la RD85 et la RD150 sur la commune de CAHUZAC s'est terminé en février 2024. La Région nous a livré deux abris bus pour le confort des utilisateurs.

Ils sont éclairés par un mât lumineux, installé courant juin 2024.

Une aire d'échanges multimodale juxtapose les arrêts. C'est un lieu d'échanges où se connectent différents modes de transports (vélos, bus voitures,...). Il permet de faciliter les correspondances en offrant des services adaptés aux besoins des usagers.

Les travaux concernant les cheminements adjacents ainsi que l'arrêt minute situé contre la RD150 sont à l'étude.





Les chiens doivent rester chez eux ou se promener en laisse avec leur propriétaire !

Avoir un chien est un choix qui engage sur le long terme aussi bien l'animal que son maître. L'adoption d'un chien, ou tout autre animal, doit être voulue et réfléchie.

En effet, la loi indique que tout maître est juridiquement responsable de son animal. Pour les chiens, cela concerne les morsures, les divagations mais aussi les troubles du voisinage !

Afin de vivre en harmonie avec le voisinage, certaines règles de bienséance doivent être observées. Ainsi, les chiens doivent obligatoirement se promener avec leur propriétaire et en laisse. Le non-respect de cette obligation expose le propriétaire à une contravention de seconde classe, 150€. De plus, si on ne retient pas son chien on peut s'exposer à une amende qui peut aller jusqu'à 450€.

A plus de 100 m de l'habitation du maître, le chien est considéré en divagation, la contravention peut aller de 33€ à 75€.

En matière de conduite du chien sur la voie publique, l'article R211-22 du Code Rural interdit la divagation des animaux domestiques et sauvages sur la voie et les espaces publics, et renvoie aux maires la responsabilité de prendre toutes les mesures nécessaires pour l'éviter.

Nous vous rappelons également, que tout propriétaire ou possesseur de chien est tenu de procéder immédiatement par tout moyen approprié au ramassage des déjections canines sur tout ou partie du domaine public communal.

Composteur collectif du lotissement des vignes



Ce composteur, en place depuis 2017, remplit bien sa mission et est utilisé par plusieurs familles du lotissement. Il est destiné à recevoir les déchets de préparation de repas (épluchures) et les restes de repas. On ne peut pas y mettre de l'herbe de tonte ni des feuilles mortes en grosse quantité. Encore cette année et malgré nos précisions sur ses conditions d'utilisation dans les précédents bulletins et sur nos alertes dans voisins vigilants, nous avons eu la mauvaise surprise, (3 fois) d'y trouver, des grandes herbes avec leurs racines et la terre accrochée dessus. C'est décevant et inadmissible, pensez aux habitants qui font l'effort de l'utiliser de façon normale et qui voient leurs gestes de tri détruits par ces incivilités.

Nous comptons sur le civisme de chacun pour que ces agissements cessent et que nous démarrions ensemble une nouvelle année !



DEPÔTS SAUVAGES & DEGRADATIONS



Incivilités et dépôts illégaux

Ordures ménagères, gravats, encombrants... Abandonner ses déchets sur la voie publique est une pratique fréquente. Ces incivilités coûtent cher aux communes ; elles ont des impacts négatifs sur la qualité de vie de la population, sur l'environnement et sur la santé publique.

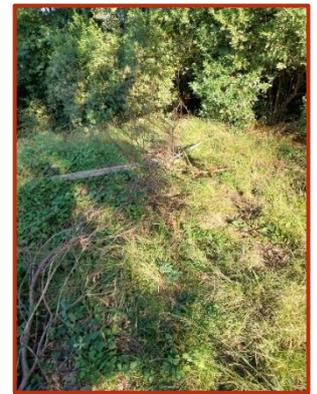
Le dépôt sauvage de déchets est interdit depuis la loi du 15 juillet 1975. Au terme de la loi, toute personne qui se trouve en possession de déchets est responsable de leur gestion.

L'article L. 541-3 du code de l'environnement confère au maire et au préfet le pouvoir de police pour assurer l'élimination des déchets et lutter contre les dépôts sauvages.

Actuellement, nous constatons de réguliers dépôts à proximité du parc Comba près des HLM, ces comportements sont inadmissibles.

Nous remercions les habitants qui alertent la mairie, nous permettant ainsi d'intervenir rapidement.

DÉCHARGE INTERDITE
Art : R-632-1 du code pénal
sous peine de 1500€ d'amende



Dégradation des jeux pour enfants au parc André Bosch



Fin août, nous avons été contraints de fermer les jeux pour la sécurité des enfants. Ces derniers avaient été abîmés volontairement, le garde-fou du jeu principal était arraché. Au printemps, c'était le panda qui avait la barre déboîtée de son système, laissant dépasser une vis pointue. Au vu de la force exercée sur les jeux pour les détruire, nous sommes conscients que ce sont des jeunes non concernés par l'utilisation qui les ont abîmés.



Notre réactivité a permis de les réparer par nos soins rapidement, pour que les enfants ne soient pas lésés trop longtemps. Néanmoins, l'organisme en charge des vérifications de sécurité a ordonné la fermeture du toboggan. Il a alors été décidé de remplacer ce dernier et d'ajouter des dalles amortissantes pour la sécurité des enfants, mais également l'adjonction d'un jeu de grimpe type « araignée » (voir page 21).

**LES ENFANTS
SONT PLACÉS SOUS
LA RESPONSABILITÉ
DE LEURS PARENTS**

Nous rappelons que les enfants sont sous la responsabilité des parents.

CHATIPI
FIT TARN



L'équipe de bénévoles
souhaite s'agrandir,
n'hésitez pas à nous
contacter !

Le succès du Chatipi

Cette convention tripartite entre l'association nationale « One Voice » qui lutte contre l'errance féline depuis des années, « le Chat du Sor » et la Mairie de Cahuzac a permis la stérilisation totale de 15 chats.

En parallèle, nous avons obtenu de « 30 millions d'amis » une aide financière dédiée à la stérilisation.

« Le Chat du Sor », s'occupe d'attraper les chats en errance, de les amener chez le vétérinaire pour puçage et stérilisation et de leur convalescence.

Ces chats sont ensuite relâchés dans le chalet et deviennent donc des chats libres de Cahuzac protégés par la loi et la Mairie.

Le groupe de bénévoles du village a évolué depuis sa constitution, toujours avec le souci d'assurer au mieux le suivi des animaux, leur nourrissage et l'entretien de l'intérieur du Chatipi. Une dizaine de chat est nourri quotidiennement exclusivement à l'intérieur du chalet, aucune nourriture n'est donnée à l'extérieur. Lors de la réunion du 22 octobre dernier, nous avons convenu de créer un passage dans la haie avec un sentier en « pas japonais » pour faciliter les allers-retours des bénévoles. Pour l'éclairage le soir, nous allons nous pencher la mise en place d'une guirlande solaire.

Au cours de cette réunion Mme De Laval a expliqué qu'elle amenait de la nourriture issue de journée de collecte dans les supermarchés ou de certaines marques. Toute l'assemblée l'a remerciée pour son investissement, nous n'avons pas acheté de croquettes depuis mai 2024.

Grâce à votre soutien et vos retours de questionnaires courant mai 2024, nous avons réussi à recenser les chats qui ont un propriétaire connu et éviter des prises en charge inutiles.

Aussi, nous en profitons pour rappeler aux propriétaires de chats que l'identification par puçage ou tatouage est obligatoire et la stérilisation fortement recommandée.



FIT TARN continue ses séances à Cahuzac

Notre commune a accepté en 2023, une convention de mise à disposition de la salle des fêtes pour accueillir des séances de sport hebdomadaires. Cardio, renforcement, stretching, etc.

Fit Tarn est une entreprise sportive locale qui :

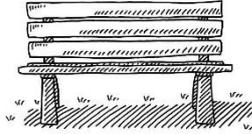
- propose des activités et séances de remise en forme physique, dans l'objectif de lutter contre la sédentarité et l'inactivité de la population en milieu rural et urbain.
- redynamise les communes rurales souvent délaissées par les activités sportives.

Les activités sportives sont aussi proposées sur Lempaut, Lagardiolle, Massaguel, St Amancet tout près de chez nous. Séances concentrées essentiellement le mercredi et le vendredi sur Cahuzac.

Vous pouvez retrouver l'agenda sur : <https://www.fittarn.fr/>



JARDINS PARTAGES CONVIVIALITE



Jardins partagés

Comme annoncé lors du dernier bulletin, les jardins partagés sont fonctionnels depuis l'été 2024, près de la station d'épuration.

Les jardins sont au nombre de 4, d'une superficie de 100m² chacun, ils disposent d'un abri jardin, d'une citerne de récupération d'eau pour deux jardins

Un espace convivial, avec salon de jardin et verger pour l'ombre permettra aux utilisateurs d'échanger avec leurs voisins de parcelle sur les plans, de graines, de fruits mais aussi de connaissances, d'astuces. Un mat lumineuse solaire a été implanté en novembre par le SDET. Les jardins sont limités par une haie pour favoriser la biodiversité et maintenir l'esprit du site. L'entrée du parking sera fermée par un portail donc l'accès sera restreint aux utilisateurs.

Une convention a été rédigée avec pour l'objectif d'établir les conditions de participation des habitants du village au Jardin Partagé en tant qu'usage et ainsi responsabiliser nos jardiniers face à cette belle mise à disposition communale. Vous pouvez vous présenter en mairie si une parcelle vous intéresse, nous nous ferons un plaisir de vous renseigner.



Nous prévoyons une **inauguration au printemps 2025 (le 21-03-2025 à 18h30)** et élargirons également l'accès aux jardins aux communes voisines (conseil municipal de fin septembre 2024)

Convivialité au Parc André Bosch

Nous avons tenu compte des avis des parents et habitués du parc en installant un salon de jardin à l'ombre des arbres. Celui-ci facilitera la surveillance à proximité des jeux et permettra aux enfants de goûter en famille au parc. Nous restons à l'écoute de vos prochaines remarques.



Destruction de nids de frelons

Nous avons contacté l'entreprise de M SEMAT à Sorèze, suite à une alerte concernant la présence de frelons dans une haie près de la route communale, le doute a été levé par le professionnel. Nous vous invitons dès février à les piéger.

Les recettes possibles : 1/3 sirop de fruits rouge, 1/3 bière, 1/3 vin blanc (et éventuellement de la levure de boulanger et/ou opercules de miel)



Janv	Fév	Mars	Avril	Mai	Juin	Juin	Août	Sept	Oct.	Nov.	Déc.
		Phase 1									
				Phase 2							
							Phase 3				

Phase 1	Piégeage des fondatrices, nombre d'individus limités – Mettez vos pièges !!
Phase 2	Inutile de piéger durant cette phase – Tenir compte de sa zone régionale
Phase 3	Piégeage des futures fondatrices – Mettez vos pièges !!

Périodes de piégeage du Frelon Asiatique



AGRICULTURE & NOS ENTREPRISES

L'Annuaire des
Entreprises



L'agriculture et les agriculteurs font partie intégrante de notre commune. Deux d'entre eux ont été mis à l'honneur dans un article publié dans le journal « Le Journal d'Ici ». De la production à la transformation, le GAEC « Plaine de Malaprade » ont diversifié leur production sous la marque « La Pimpabelle » (huile de tournesol, farine, lentilles, pop-corn...).



Pensez-y !

Notre commune a la chance de disposer de plusieurs entreprises et exploitations. Certaines d'entre elles sont répertoriées sur le site internet de la commune :

L'ART du BOIS
Sébastien ROUANET
ARTISAN EBENISTE
Lieu Dit La Planque
81540 CAHUZAC
05 63 74 13 72 - 06 86 98 40 09
Email: sebrouanet@orange.fr
www.ebenisterie-artdubois.com

FALKOM
La Capelaine
81540 CAHUZAC
Tél : 05 63 73 21 76
falkom@orange.fr
site: falkom.fr

j.s soudure

Salatché Jérôme
Fabrication, réparation portail, garde corp, etc..
Rer, inox, alu...

David Bourrel
Sérialgraphie
06 50 48 62 74
contact@pirateprintfactory.com
www.pirateprintfactory.com



**Les volailles de
Svitlana & Frédéric**

élevées aux céréales sur les parcours herbeux.

06 17 68 32 44 L.D Ste Thérèse
06 06 65 79 11 81540 Cahuzac

Livraison possible.

**VÉRONIQUE
ARDOUIN-DUMAZET**
Thérapeute - Énergéticienne

Chateau Portos



Si vous avez une entreprise et que vous voulez la faire figurer sur le site ou dans le prochain bulletin, n'hésitez pas à vous manifester auprès de la mairie !

MAISON D'EMILIENNE S.S.R LE CHATEAU KORIAN INICEA



Située au cœur de Cahuzac, la clinique **SSR Le Château** accueille des patients adultes en hospitalisation de courte durée dans le cadre du suivi d'affections médicales ou chirurgicales.

La Clinique SSR (soins de suite et de réadaptation) est répartie en trois spécialités :

- Gériatrie : ré-autonomisation avant un retour à domicile ou en institution ;
- Polyvalent : patients nécessitant une rééducation et une réadaptation fonctionnelle ;
- Nutrition : prise en charge d'adultes en surpoids et en situation d'obésité, prise en charge pré ou post opératoire d'une chirurgie bariatrique.



Funlympique au Château - 08/2024

Cet été la clinique SMR Inicéa le Château a organisé une semaine de rencontres sportives et éducatives à destination des patients, des salariés, des familles et des amis des patients de la clinique.

Cette manifestation appelé Funlympique était composée d'ateliers autour de l'activité physique pour mettre en avant l'esprit d'équipe, la détermination, l'amitié, le courage, l'égalité, le respect avec un slogan « unis par la diversité et forts par la cohésion »



ACQUISITION



Acquisition d'un immeuble - mai 2024

Courant le printemps 2024, nous avons eu l'opportunité d'acquérir le bien situé sur la route de la Montagne Noire. Avec cet achat, nous pourrions améliorer la sécurité de la voirie.

Lors de notre dernière réunion avec les élus du canton de la Montagne Noire, nous avons pris des renseignements afin d'organiser au mieux cet aménagement de traversée.

Pour mieux visualiser l'emplacement, vous trouverez ci-dessous le plan et la photo du bâtiment.



LOGEMENTS



Rénovation et mise en location des Logements du lotissement des Vignes au 01/10/2024

Les locataires des logements de la mairie ont déménagé au 01-10-2023.

Depuis un an, nous nous efforçons de remettre les lieux en état. Certains habitants auront constaté que l'extérieur des maisons était encombré (tout comme l'intérieur). Une entreprise de débarras a effectué ce nettoyage fin octobre 2023.

Les travaux réalisés en 2024, nous ont permis d'avoir deux maisons plus contemporaines : lumineuses, cuisines ouvertes sur le séjour, clim réversibles, salle de bain et toilettes entièrement rénovés, chambres avec parquets flottants...

Les deux disposent désormais de terrasses carrelées avec des volumes supérieurs à 15m².

Nous espérons que les nouvelles familles apprécieront toutes ces commodités et se sentiront bien dans notre village.



Changement de projet à la Borie Grande



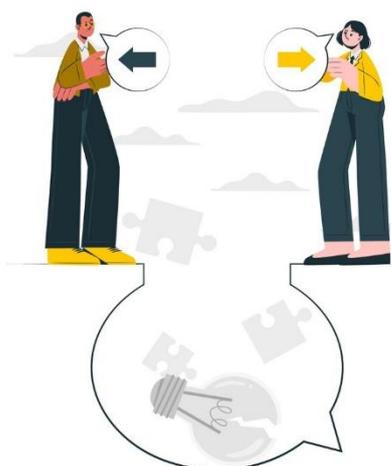
Comme nous vous l'annonçons au précédent bulletin, nous avons pour projet de créer 3 logements.

Suite au dépôt du dossier, nous avons eu pour réponse que le Département ne financerait pas les constructions neuves.

La Région nous propose un financement de 5000€ par logement mais uniquement sur l'aménagement extérieur. La DETR (Dotation d'équipement des territoires ruraux), peuvent financer une partie du projet entre 20% et 50%, mais au vu de l'enveloppe 2024, notre projet n'a pas été retenu.

Le Conseil Municipal a décidé de reporter ce projet voir, le modifier afin qu'il puisse correspondre à une enveloppe plus limitée.

En effet, le Tarn étant en déficit de logement, nous espérons une révision des subventions dans un avenir proche, 2025, 2026.





Fibre ----> <http://tarnfibre.fr/>

Le déploiement est terminé sur notre commune comme en atteste les voyants verts de la carte. La réunion d'échange Tarn Fibre avec les 14 communes tarnaises de la Communauté de Communes Aux sources du canal du Midi concernant l'état du déploiement du réseau + points opérationnels/outils du 6 juin 2024, nous a permis de mieux vous accompagner et répondre à vos questions.

Quelques chiffres en date du 28-05-2024 :

Au niveau Tarn (hors Albi et Castres), l'objectif contractuel du déploiement de 138 640 prises a été dépassé (à date : 139 555 prises).

Restant à déployer sur les communes du Tarn de l'EPCI : 900 prises > prévu sur 2024

Tarn : 42% de taux de pénétration (= nb prises passées à la fibre vs prises raccordées) soit 4 personnes sur 10 et sous 2 mois, 1 personne sur 2 passées à la fibre

EPCI : 40% de taux de pénétration (= nb passées à la fibre vs raccordées) → 4 personnes / 10

CAHUZAC : 109 prises déployées sur 109 ciblées : taux de couverture de 100%

Ajout de constructions :

Pour une prise en charge organisée et efficace des Déclarations de nouvelles constructions remontées par les Administrés, les Entreprises, deux liens seront indispensables.

- ✚ Déclarer une nouvelle construction (<https://immobilier-neuf.xpfibre.com/#/home>)
(permis construire délivré après le 01-01-2022)
- ✚ Déclarer un nouveau programme immobilier (<https://xpfibre.com/promoteur-amenageur>)

Si vous avez des difficultés pour votre raccord, deux causes sont d'ores et déjà identifiées :

1. Echec au raccordement :

Un raccordement peut ne pas aboutir positivement pour diverses raisons.

Dans la mesure où l'opérateur commercial détecte un empêchement lié au réseau Tarn Fibre, une procédure intra-opérateur est activée entre l'Opérateur Commercial (OC/FAI = Bouygues Telecom, Free, Orange, SFR) et l'Opérateur d'Infrastructure (OI = Tarn Fibre).

L'OC doit systématiquement procéder à l'ouverture d'une demande spécifique au travers des flux informatiques **inter-opérateurs** ».

La résolution de l'échec est du ressort de l'OI et de l'OC

La collectivité n'a aucune action à mener. L'OC est l'unique interlocuteur de l'administré ou l'entreprise.

La mairie fournit à la demande des certificats d'adressage pour attester de la véracité de votre adresse.

2. Coupure du service Télécom - Fibre Optique (exemple : coupure de service Internet, dysfonctionnement du service Téléphonie...)

Le client final (l'utilisateur) doit contacter son OC et lui présenter la problématique qu'il rencontre. Après investigation de l'OC :

- Si le traitement incombe à l'OC : il notifie le problème à son usager/client final et/ou le corrige,
- Si le traitement incombe à l'OI : l'OC procède à l'ouverture d'une demande spécifique auprès des services Tarn Fibre cf procédure ci-dessus

La collectivité n'a aucune action à mener. L'OC est l'unique interlocuteur de l'administré ou l'entreprise.

Vous pourrez retrouver toutes les informations sur Tarn Fibre.fr et sur le flyer mis à disposition à la mairie.

RECENSEMENT DE LA POPULATION 2025

Cette année, la population de la commune doit se faire recenser. A partir du 16 janvier 2025 et jusqu'au 15 février 2025, un agent recenseur recruté par la commune passera pour vous recenser.



Comment ça se passe ?

- **Avant la collecte**

La commune recrute les agents recenseurs, découpe son territoire en zones de collecte, organise les aspects matériels et logistiques, met en œuvre la communication locale à destination des habitants. Elle est conseillée par un superviseur de l'Insee qui lui est dédié.

L'Insee forme le personnel de la commune concernée par l'enquête et participe à la formation des agents recenseurs.

- **Pendant la collecte (de janvier à mars)**

La collecte commence toujours le 3^e jeudi de janvier et dure quatre semaines dans les communes de moins de 10 000 habitants.

Vous avez deux moyens de répondre au recensement :

Vous pouvez répondre sur Internet : il s'agit de la manière la plus simple de se faire recenser. Les agents recenseurs se présentent chez les personnes à recenser pour leur remettre une notice sur laquelle figurent leurs identifiants de connexion au site Le-recensement-et-moi.fr. Vous pouvez ainsi répondre au questionnaire en ligne.

Si vous ne pouvez pas répondre sur Internet, les agents recenseurs vous distribuent des questionnaires papier : une feuille de logement et autant de bulletins individuels qu'il y a d'habitants, puis conviennent d'un rendez-vous pour venir les récupérer.

La commune vérifie la bonne prise en compte de tous les logements à recenser.

Les acteurs de la collecte (Insee, communes, agents recenseurs) sont tenus par la loi de respecter la confidentialité des données recueillies.

Les informations collectées sont gardées secrètes et ne sont destinées qu'à l'Insee pour établir des statistiques anonymes.

- **Après la collecte**

Le maire signe le récapitulatif des résultats de l'enquête.

La commune envoie les questionnaires papier à la direction régionale de l'Insee. Les réponses saisies sur Internet arrivent directement à l'Insee.

L'Insee procède à la vérification des données collectées, les saisit, effectue les traitements statistiques nécessaires et valide les résultats. Les chiffres de population de référence sont authentifiés chaque année par décret en décembre. Les résultats sociodémographiques sont également actualisés chaque année et diffusés début juillet. Toutes ces informations sont disponibles gratuitement sur le site de l'Insee, pour tous les échelons administratifs et de nombreux zonages d'intérêt.

RECENSEMENT DE LA POPULATION 2025

Pour rappel, le recensement est obligatoire, sous peine d'amende en cas de refus de répondre.



Obligations

Que faire si je ne souhaite pas remettre mes questionnaires à l'agent recenseur ?

Dans ce cas, vous pouvez les transmettre directement à la direction régionale de l'INSEE dont l'adresse est disponible via le site service-public.fr ou sur le site de l'INSEE. Vous pouvez aussi opter pour la réponse par Internet, entièrement sécurisée.

Les réponses au recensement sont-elles obligatoires ?

Oui.

Selon la **loi du 7 juin 1951**, vous devez répondre au questionnaire de recensement. **La loi prévoit une amende en cas de refus de répondre ou de réponses sciemment inexactes.**

En contrepartie de cette obligation, L'INSEE assure la confidentialité des informations. Il est le seul destinataire de toutes les informations recueillies et ne peut les communiquer à quiconque pendant un délai de 75 ans. Les questionnaires du recensement ne peuvent donner lieu à aucun contrôle administratif ou fiscal. Ils sont destinés à l'Insee et serviront à l'élaboration de statistiques ou à des travaux de recherche.

La loi prévoit en effet la possibilité pour les chercheurs de présenter une demande d'accès à certaines données confidentielles, sous le contrôle du Conseil national de l'information statistique et de la CNIL.

Recensement de la population 2025

Le recensement de la population, c'est utile pour tous !

Connaître la population permet d'adapter les équipements collectifs de votre commune : transports, écoles, maisons de retraite...

Début le 16 Janvier 2025 !

Recensement de la population 2025

Comment me recenser ?

Vous recevrez chez vous le nécessaire pour remplir le questionnaire en ligne ou sur papier.

le-recensement-et-moi.fr

COMMEMORATIONS



• Commémoration du 19 mars 2024 – FNACA de Dougne



Parmi les journées nationales qui entretiennent la mémoire des conflits contemporains, le 19 mars tient une place singulière. Comme le 11 novembre, comme le 8 mai, il marque l'arrêt des hostilités.

« Cette journée ne s'est pas imposée, elle a été conquise par ceux qui voulaient qu'une date vienne fixer l'hommage de la Nation, susciter le recueillement, honorer leurs morts et toutes les victimes. Notre pays a mis 50 ans à la leur accorder. Cette journée est celle d'une génération toute entière, de ces 26 000 morts qui ont donné leur vie pour la France, de ces 1 750 000 appelés et engagés qui ont donné un morceau de leur jeunesse à la Nation. »

Nous remercions la FNACA De Dougne pour cette belle cérémonie dans notre village.



• Commémoration du 79ème anniversaire de la Victoire du 8 mai 1945

Le 8 mai 2024 marque le 79e anniversaire de la Victoire du 8 mai 1945, et rend hommage à tous les combattants qui ont donné leur vie pour la France durant ces années de guerre. Elle est également un hommage que la Nation doit à toute la génération de la guerre, femmes et hommes, dans sa diversité : combattants, résistants, déportés, réfractaires au STO, prisonniers, « malgré-nous », justes parmi les nations qui, en s'engageant avec courage et humilité puis en témoignant au lendemain de la guerre, sont devenus des symboles.



• Commémoration du 106ième anniversaire de l'armistice de la guerre de 1914-1918

Le texte de Sébastien Lecornu, ministre des Armées et des Anciens Combattants, a été lu par notre maire.

« Le devoir de gratitude, c'est tout simplement se souvenir du sacrifice de ces jeunes hommes, habités des promesses de la vie, qui ont consenti à tout donner pour que la France demeure. Les épreuves qu'ils ont traversées sont inimaginables ».

Une gerbe a été déposée au monument aux morts, l'occasion d'honorer également nos soldats morts pour la France.



Le verre de l'amitié a permis aux participants de se retrouver après la cérémonie.



Trions sans emboîter ni ensacher les emballages

Pour gagner de la place dans le bac de tri, on peut écraser, aplatir ou compresser nos emballages. En revanche, on ne doit pas les emboîter, les imbriquer ou les ensacher au risque de compromettre leur recyclage. Explications :

Lorsqu'on emboîte des emballages avant de les déposer dans le bac jaune, on empêche leur séparation par matière au centre de tri de Labruguière.

En effet, une canette en aluminium cachée dans une boîte en carton, dans une poche plastique ou un sac en papier risque de ne pas être reconnu par les appareils de tri. De même, il est important de séparer les composants d'un même emballage avant de les déposer dans le bac (exemple : pour un paquet de biscuits, séparer la boîte en carton et la barquette en plastique).

S'ils ne sont pas dissociés les uns des autres, nos emballages sont mal identifiés et ne seront donc pas envoyés vers leur filière de recyclage respective.



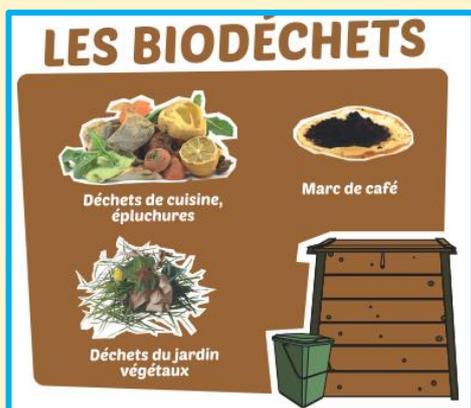
D'autre part, les sacs noirs et leur contenu sont systématiquement exclus du circuit de recyclage s'ils ont été déposés dans les bacs jaunes même s'ils contiennent des emballages recyclables !!!

C'est vraiment dommage !

Pour que nos emballages soient recyclés, trions-les sans les emboîter ni les ensacher.

En vrac, pêle-mêle directement dans le bac jaune !

Déchets de cuisine (biodéchets)



Depuis le 1er janvier, les biodéchets ne doivent pas être mélangés aux ordures ménagères dans le sac noir. On peut les traiter chez soi en les donnant aux animaux (poules, et autres) ou les composter en tas ou dans un composteur.

Les agents de prévention du Sipom peuvent, sur RDV venir en installer un chez vous et vous donner toutes les instructions pour obtenir un peu de compost pour vos plantations.

Pour cela, téléphoner au 06 72 22 25 02.



Ne brûlons plus nos déchets verts à l'air libre

Les feuilles mortes, les tontes de pelouse, les tailles de haies et d'arbustes, les résidus d'élagage ou de débroussailllements, les déchets d'entretien de massifs ne doivent pas être brûlés à l'air libre.

L'entretien d'un jardin, c'est 160 kgs de déchets verts par an et par personne. Les brûler à l'air libre, peut entraîner des troubles de voisinage (nuisances olfactives, fumées ...) ou des risques d'incendies, mais aussi cela émet de nombreux polluants toxiques pour l'homme et l'environnement.

D'autre part, en cas de non-respect, une contravention de 450 euros peut être appliquée.

Des dérogations peuvent être accordées sous certaines conditions. Il faut se renseigner auprès de la Mairie où un dépliant est disponible.

Les alternatives possibles peuvent être de broyer ou faire broyer ces végétaux pour obtenir un excellent broyat à utiliser pour pailler les plantations.

On peut en faire un tas dans un coin du jardin ou en mettre en petite quantité dans le composteur individuel ou collectif.

On peut aussi les amener à la déchèterie où ils seront valorisés dans des conditions respectant l'environnement et transformés en compost.

La meilleure solution étant de limiter la production de déchets verts en ayant recours à des pratiques d'entretien des espaces verts adaptés : choix des espèces végétales, adaptation du calendrier des tontes et des élagages.



Chaque geste compte !
SIPOM : tel : 05 62 71 22 83
Site : www.sipom.fr



EVENEMENTS

FÊTE AU VILLAGE



Fête du 6 juillet 2024 à l'espace André Bosch

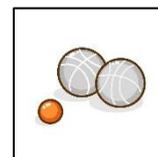
La dissolution de l'association des amis de Cahuzac en 2023 a entraîné avec elle, l'arrêt des manifestations festives sur notre commune. De fait, l'équipe municipale s'est mobilisée pour offrir aux habitants une fête et permettre aux habitants de se retrouver comme ils le faisaient auparavant.

La fête s'est déroulée sur une journée avec une après-midi sportive, petits et grands se sont retrouvés autour du panier de basket. Une animation était organisée par l'association de Basket de Revel. En parallèle, un tournoi amical de pétanque organisé par Nadège Lacombe a occupé 6 équipes en doublette.

La soirée a été lancée par un apéritif offert par la municipalité aux habitants venus en nombre. Au cours de celui-ci, Madame le Maire et Simon Saffores ont attribué des récompenses à l'ensemble des sportifs/joueurs.

Malgré la pluie qui a repris à ce moment-là, beaucoup ont profité des food truck présents pour partager un repas sur le pouce avant de danser jusque tard dans la nuit sous les barnums installés pour l'occasion à l'espace André Bosch et au son de la musique menée par la DJ.

Nous vous remercions pour votre mobilisation tout au long de cet événement et comptons sur vous pour la prochaine édition prévue le we du 05-07-2025.



FÊTE DE NOËL ENFANTS & AINES



La venue du Père Noël à Cahuzac !

Tout comme l'an dernier, le Père Noël est venu à Cahuzac distribuer les cadeaux aux enfants de la commune. L'occasion de partager le goûter de Noël le 7 décembre dernier. Au programme, décoration du sapin de la salle des fêtes, atelier de décorations, goûter et bien sûr, la distribution des cadeaux par le Père Noël en personne, pour le plus grand bonheur des enfants !



Cette année, le repas des aînés a eu lieu le 15 décembre. L'occasion pour tous de se retrouver autour d'un repas festif et convivial offert par la commune !



Confection de la crèche dans l'église : Un article dans la Dépêche !

Page 24

Cette année encore, deux habitantes de la commune, Solange Galaup et Martine Bousquet ont confectionné la crèche dans l'église et orné un grand sapin dans le porche. Bien dans l'esprit de Noël, ces deux bénévoles font vivre le cœur du village en ouvrant l'église durant cette période de fêtes. En effet, leur réalisation est visible tous les jours jusqu'au 7 janvier de 9 heures à 17 h 30.



PROJETS

LOGEMENTS

JEUX



Logement au lotissement des Vignes

La réhabilitation des deux logements communaux a été réalisées :

En plus des travaux de réhabilitation énergétique, la commune a décidé de moderniser les deux logements de par l'agencement intérieur. Un des deux logements a déjà été mis en location au mois de décembre.

La commune a réalisé un bornage sur cette parcelle afin de se réserver une partie pour pouvoir se donner la possibilité de faire un nouveau projet.

Renouvellement des jeux

Pour veiller à la sécurité de tous, nous procédons à des contrôles annuels de l'Apave. Lors de leur dernier rapport à l'automne, ils nous ont alertés en pointant des marques de vieillissement sur la plateforme du jeu du toboggan ainsi que sur les marches (lié à la stagnation des eaux de pluie), nous obligeant à fermer le jeu. La rubalise a donc été apposée début octobre.

Au conseil municipal d'octobre, nous avons décidé de choisir des nouveaux jeux. Un jeu sera pour les 3-14 ans et un pour les 1-6 ans pour qu'un maximum d'enfants puisse en profiter.

Une plateforme en sol amortissant sera installée pour renforcer la sécurité. Après prise de mesure, nous avons décidé d'agrandir cette zone et de déplacer les jeux ressorts de l'autre côté du panneau de signalisation. Deux zones seront bien dissociées en tenant compte des âges pour chaque équipement, ceci facilitera les déplacements des enfants entre les jeux.

Les devis sont en cours.

- FUTUR JEU DE GRIMPE
3-14 ANS
- TOBOGGAN DINO
1-3 ANS



EAU RESEAU 31



La qualité de l'eau de votre commune



Eau potable

100.00 %

Conformité microbiologique de l'eau au robinet en 2023



Moyenne Département	Moyenne Région	Moyenne France
98.4 %	97.4 %	98.5 %



Eau potable

100.00 %

Conformité physico-chimique de l'eau au robinet en 2023



Moyenne Département	Moyenne Région	Moyenne France
98 %	97.1 %	98.6 %

Retrouvez toutes les données liées à la qualité et aux services de l'eau de votre commune sur les sites :
<https://www.services.eaufrance.fr/commune/81049>
<https://eau-grandsudouest.com/>

Refus de contrôle : Attention aux pénalités !



Le Syndicat Mixte de l'Eau et de l'Assainissement Réseau 31 en charge de la compétence d'assainissement non collectif, est confronté à des « refus de contrôle » par des usagers. Ces refus entraînent des frais conséquents quant à la gestion des déplacements pour rendez-vous non-honorés, des relances chronophages, des études juridiques, la mobilisation d'agents assermentés ou d'élus aux pouvoirs de police.

Aussi, le Conseil Syndical a délibéré et a rendu un avis favorable aux dispositions ci-dessous listées afin de lutter contre ces désagréments et de pouvoir effectuer les contrôles dont ils ont la charge dans de bonnes conditions : **(La délibération et le nouveau règlement sont disponibles sur le site : <https://reseau31.fr>)**

Sont appelés « refus de contrôles », les actions suivantes :

- refus d'accès aux installations à contrôler quel qu'en soit le motif,
- absences aux rendez-vous fixés (à partir du 2^{ème}).
- report abusif des rendez-vous fixés (à partir 4^{ème} report max)

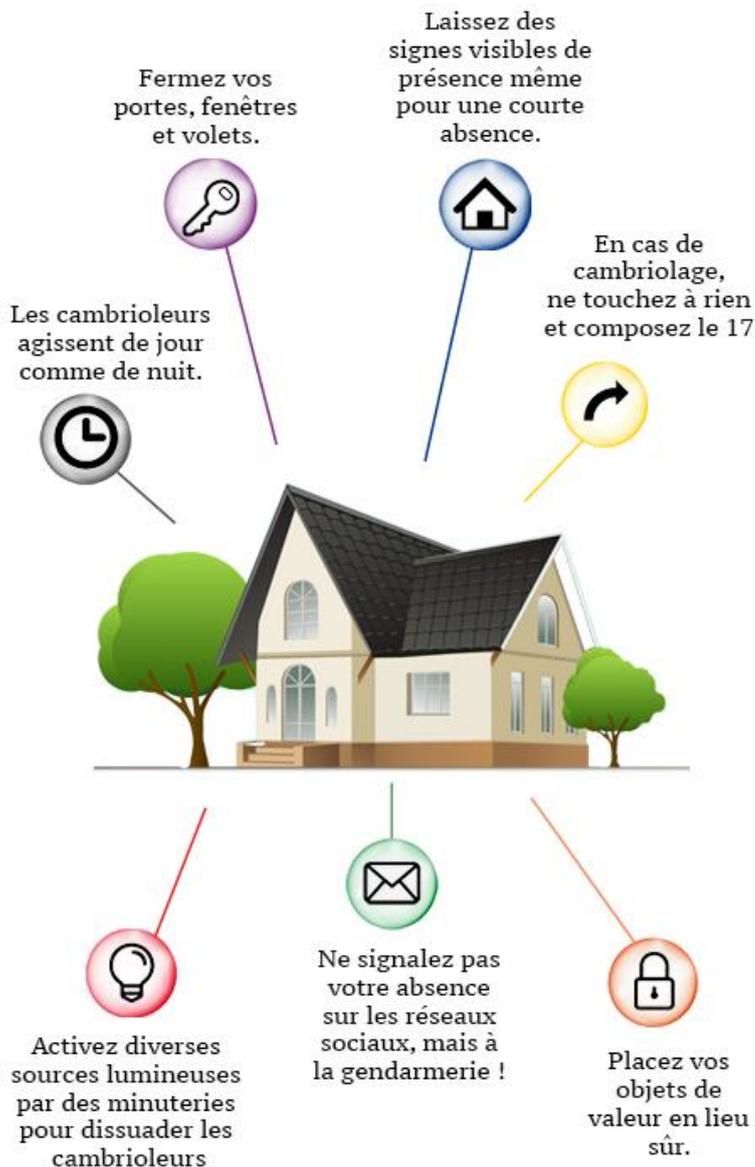
Afin de lutter contre ces comportements, Réseau31 a décidé de renforcer ses règles d'intervention en modifiant son règlement de service à l'article 26 à savoir :

- la définition des refus de contrôle
- fixer une date butoir de report à savoir un an à compter de la date du 1^{er} rendez-vous fixé.
- la création d'une pénalité dès le 1^{er} refus caractérisé dont le montant correspond à la redevance A.2.1 majorée de 400%

Après avis favorable de la Commission Assainissement Non-Collectif, le Conseil Syndical de Réseau31, réuni le 12 décembre 2024, a approuvé l'application de cette mesure coercitive par modification du règlement du service et décidé de son application à compter du 1^{er} janvier 2025.

MAIRIE

OPERATION TRANQUILITE VACANCES



Signalez votre absence à la gendarmerie locale

Connaissez-vous « l'opération tranquillité vacances » ? Avant de partir, vous devez signaler à la brigade de gendarmerie de votre domicile, votre départ en vacances. Pendant votre absence, des patrouilles de surveillance seront effectuées, de jour comme de nuit, en semaine comme le week-end, afin de dissuader tout individu de tenter de cambrioler votre domicile.

Par ailleurs, la gendarmerie met en place un formulaire de demande individuelle vous permettant d'informer la brigade de gendarmerie de votre départ. Cette demande, renseignée, doit être déposée à la brigade de gendarmerie de votre lieu de résidence où vous devrez justifier de votre identité et de votre domicile.



Le formulaire est disponible au lien ci-dessous :

<https://www.gendarmerie.interieur.gouv.fr/zooms/pour-des-vacances-en-toute-tranquillite>

VIE PRATIQUE

MAIRIE

VOISINS VIGILANTS



**VOISINS
VIGILANTS
ET SOLIDAIRES**

Le Conseil Municipal a décidé de soutenir le dispositif en devenant Mairie Vigilante et Solidaire.

Ce dispositif est l'occasion de créer des liens privilégiés entre la Mairie, les forces de l'ordre et les Voisins Vigilants et Solidaires.

Nous vous invitons à vous y enregistrer, ainsi vous ne manquerez pas les actualités et événements de votre commune mais aussi, les alertes de vos voisins.

Il s'agit d'une simple application pouvant être installée sur votre téléphone en scannant ce QR Code avec votre GSM :

Tous les renseignements nécessaires sont disponibles à la mairie aux horaires d'ouverture.



Si toutefois vous rencontrez un problème ou vous n'arrivez pas à installer l'application, n'hésitez pas à venir en Mairie aux heures d'ouverture afin que nous vous y aidions.

EVENEMENTS

MARIAGES ET PACS

Evènements sur notre commune :

Madame le Maire a eu l'honneur de célébrer 5 mariages et un PACS.
Nous souhaitons aux mariés et aux unis, plein de bonheur !



Les numéros de téléphone utiles

- Pharmacie de garde : 39 37
- EDF (dépannage) : 09 72 67 50 81
- Pôle Emploi Castres : 39 49
- CPAM Castres : 36 46
- CAF Castres : 08 20 25 81 10
- Communauté des Communes : 05 62 71 23 33
- SIEMN (Syndicat des Eaux) : 05 63 82 54 82
- SIPOM : 05 62 71 22 83
- TRIFYL (déchèterie) : 05 62 71 32 91

Médecins le weekend et les jours fériés : 3966





LOCALISATION DES DEFIBRILATEURS SUR LA COMMUNE

- Point lecture devant la mairie
- Maison de retraite
- SSR (Soins de Suite et de Réadaptation)

Tous sont révisés, en fonction et à votre disposition pour toutes urgences vitales.



DEVENEZ UN « BON SAMARITAIN » pour aider les pompiers du Tarn à sauver des vies avec Staying Alive ●●● application gratuite.

<https://www.bon-samaritain.org/>

En relation avec les services d'urgence, l'application permet :

- de faire appel à des secouristes capables d'intervenir sur des arrêts cardiaques en attendant l'arrivée des secours (sapeurs-pompiers, équipes médicales).
- de rechercher les défibrillateurs les plus proches et de signaler l'emplacement de nouveaux défibrillateurs



En s'inscrivant, les secouristes ou « bons samaritains » peuvent alors être alertés dès lors qu'ils se trouvent à proximité d'une victime en arrêt cardiaque et participer à la chaîne des secours en pratiquant un massage cardiaque ou en allant chercher un défibrillateur. 1200 volontaires sont déjà inscrits dans le Tarn

Comment cela fonctionne ?

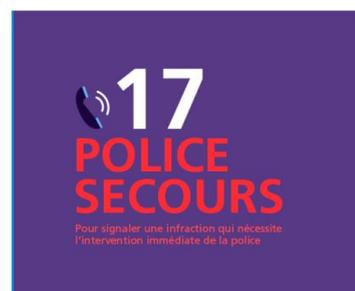
En cas d'arrêt cardiaque, chaque minute compte !

Lorsque les secours sont appelés pour un arrêt cardiaque, ils peuvent déclencher l'application Staying alive qui géolocalisera et sollicitera les bons samaritains enregistrés à proximité.

La personne qui acceptera la mission sera guidée pour intervenir auprès de la victime en attendant l'arrivée des secours. En France, les arrêts cardiaques sont responsables de 50 000 décès chaque année.

Le taux de survie est inférieur à 10 %. Même lorsqu'il n'est pas fatal, au-delà de 4 minutes, l'arrêt cardiaque entraîne des séquelles très handicapantes.

Sachant que le temps moyen de réponse des secours est de plus de 10 minutes, l'action des bons samaritains, susceptibles d'arriver sur place avant les secours, peut permettre de sauver des vies.



2025

janvier						
L	M	M	J	V	S	D
		1	2	3	4	5
6	7	8	9	10	11	12
13	14	15	16	17	18	19
20	21	22	23	24	25	26
27	28	29	30	31		

février						
L	M	M	J	V	S	D
					1	2
3	4	5	6	7	8	9
10	11	12	13	14	15	16
17	18	19	20	21	22	23
24	25	26	27	28		

mars						
L	M	M	J	V	S	D
					1	2
3	4	5	6	7	8	9
10	11	12	13	14	15	16
17	18	19	20	21	22	23
24	25	26	27	28	29	30
31						

avril						
L	M	M	J	V	S	D
	1	2	3	4	5	6
7	8	9	10	11	12	13
14	15	16	17	18	19	20
21	22	23	24	25	26	27
28	29	30				

mai						
L	M	M	J	V	S	D
			1	2	3	4
5	6	7	8	9	10	11
12	13	14	15	16	17	18
19	20	21	22	23	24	25
26	27	28	29	30	31	

juin						
L	M	M	J	V	S	D
						1
2	3	4	5	6	7	8
9	10	11	12	13	14	15
16	17	18	19	20	21	22
23	24	25	26	27	28	29
30						

juillet						
L	M	M	J	V	S	D
	1	2	3	4	5	6
7	8	9	10	11	12	13
14	15	16	17	18	19	20
21	22	23	24	25	26	27
28	29	30	31			

août						
L	M	M	J	V	S	D
					1	2
3	4	5	6	7	8	9
10	11	12	13	14	15	16
17	18	19	20	21	22	23
24	25	26	27	28	29	30
31						

septembre						
L	M	M	J	V	S	D
	1	2	3	4	5	6
7	8	9	10	11	12	13
14	15	16	17	18	19	20
21	22	23	24	25	26	27
28	29	30				

octobre						
L	M	M	J	V	S	D
		1	2	3	4	5
6	7	8	9	10	11	12
13	14	15	16	17	18	19
20	21	22	23	24	25	26
27	28	29	30	31		

novembre						
L	M	M	J	V	S	D
					1	2
3	4	5	6	7	8	9
10	11	12	13	14	15	16
17	18	19	20	21	22	23
24	25	26	27	28	29	30

décembre						
L	M	M	J	V	S	D
	1	2	3	4	5	6
7	8	9	10	11	12	13
14	15	16	17	18	19	20
21	22	23	24	25	26	27
28	29	30	31			

- Dimanche 19 janvier 2025 à 15H30 : Vœux du Maire [Salle des Fêtes]
- Vendredi 21 mars 2025 à 18H30 : Inauguration des Jardins Partagés [Jardins Partagés]
- Jeudi 08 mai 2025 : Cérémonie commémorative du 08 mai 1945 [Monument aux Morts]*
- Week-end du 05 et 06 juillet 2025 : Fête du village
- Mardi 11 novembre 2025 : Cérémonie commémorative de l'Armistice [Monument aux Morts]*
- Fêtes de Noël 2025*

Les dates apposées d'un astérisque seront complétées ultérieurement, lors de l'organisation de l'évènement. Il sera alors communiqué et précisé la date, l'heure ou le lieu exact de l'évènement.

Nous espérons vous voir nombreuses et nombreux à ces diverses manifestations !



